BILAN DE COMPENTENCES

Accompagnement en présentiel et/ou en visioconférence

Objectifs opérationnels :

- Permettre une meilleure connaissance de soi sur le plan professionnel.
- Prendre conscience de ses atouts et axes d'amélioration.
- Identifier ses savoirs et ses compétences dont celles qui sont transférables.
- Elaborer un projet professionnel réalisable et qui a du sens pour soi.

Public et prérequis :
Le bilan de compétences est accessible à tous, sans prérequis.

Programme :

La phase préliminaire :

- Analyser votre demande et votre besoin.
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation et à votre besoin.
- Définir conjointement la procédure de déroulement du bilan de compétences.

La phase d'investigation :
Réaliser un travail d'exploration de vos compétences, expériences professionnelles, intérêts, valeurs, en 5 grandes étapes :

- Bilan de votre parcours,
- Introspection,
- Elaboration des pistes et domaines d'activité, métiers, évolution.
- Capitalisation des savoirs, connaissances et compétences,
- Elaboration des projets professionnels (principal et secondaire).

La phase de conclusion :

- S'approprier les résultats de la phase d'investigation,
- Recenser les condition et moyens pour la réalisation du/des projet/s,
- Etablir un plan d'action prévoyant les principales étapes,
- Remise du document de synthèse par votre consultante.

Bilan à 6 mois :
Etape de suivi qui permet d'analyser l'évolution de la mise en œuvre du projet.

Durée : 24 heures étalées sur 3 à 4 mois, dont :

- 20 heures en entretien personnalisé
- 4 heures de travaux dirigés

Lieux de réalisation :

- Pays-de-Clerval
- Besançon

Modalités et délais d'accès :

Contacter **Delphine MIGLIACCIO** au **06 37 41 48 26**.
Inscription après analyse du besoin au cours d'un entretien d'information, réalisé en présentiel ou par visioconférence.
Le dossier administratif est réalisé par l'organisme de formation KLIP Formation.

Prix : 2 000 € net de taxe

Prise en charge :
Selon votre situation, votre bilan peut être pris en charge par :

- votre employeur,
- vous-même (financement personnel),
- France Travail, CPF avec votre compte formation,
- l'ANFH, l'AGEFIPH, ...

Méthodes mobilisées :

- Entretiens d'accompagnement personnalisés,
- Exercices écrits et oraux,
- Tests réalisés sur la plateforme Central test

Modalités d'évaluation :

- Retour d'expérience en début d'entretien
- Auto-évaluation en fin d'entretien
- Remise d'une synthèse, reprenant les points clés à la fin du bilan.

Formatrice :
Delphine Migliaccio - Consultante indépendante
06 37 41 48 26 - delphine.migliaccio@delpc.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :
Contactez Delphine Migliaccio au 06 37 41 48 26. Elle étudiera avec vous, vos besoins en compensation et les possibilités d'adaptation.